

Les jeunes filles en situation de vulnérabilité : une population invisible dans la politique de développement française ?

mars 2012



Remerciements

Cette étude a été réalisée par Florence Murlon pour Equilibres & Populations, dans le cadre d'un projet de plaidoyer européen mené en collaboration avec le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF, basé à Bruxelles), la DSW (Berlin) et AIDOS (Rome). Equilibres & Populations tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'étude et à la réalisation de ce document.

Pour plus d'informations, veuillez écrire à nicolas.rainaud@equipop.org

Equilibres & Populations

Equilibres & Populations est une organisation de solidarité internationale française, créée en 1993 par des médecins et des journalistes dans le contexte de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Elle travaille à améliorer les conditions de vie et le statut des femmes et des filles, en particulier leurs droits et leur santé sexuelle et de la procréation, condition d'un développement juste et durable.

Aujourd'hui, Equilibres & Populations est une structure s'appuyant sur treize salariés et vingt-deux membres, avec un budget annuel de 1,5 million d'euros. Le siège se trouve à Paris et depuis quatre ans, Equilibres & Populations a un bureau sous-régional à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Equilibres & Populations conduit des actions de plaidoyer en direction des décideurs du Nord et du Sud, parallèlement à des actions de terrain innovantes en partenariat avec des associations africaines. Les données recueillies par les innovations testées sur le terrain peuvent ainsi alimenter à une plus grande échelle les politiques et les programmes et faciliter le soutien financier des bailleurs.

Parmi les thématiques portées par E&P, nous pouvons citer : l'amélioration des politiques et pratiques de développement, le renforcement des capacités des acteurs de développement et des acteurs de santé, l'appui à la structuration du système de santé, la promotion de l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes (mutilations sexuelles féminines), la promotion de la santé maternelle, l'amélioration de la santé sexuelle et de la procréation des jeunes, la prévention VIH/sida... Depuis plusieurs années maintenant, Equilibres & Populations est très investie en direction des adolescentes en situation de vulnérabilité. Equilibres & Populations s'appuie sur différents réseaux (parlementaires, associations, chercheurs) et travaille à une approche pluridisciplinaire selon différentes analyses (santé publique, démographie, sciences politiques, socio-anthropologie).

Au fil des ans, elle est entrée dans plusieurs collectifs comme Coordination Sud en France ou Eurongos en Europe.

Vision

Il n'y a pas de solutions universelles au développement. Il existe cependant des principes forts sur lesquels le développement humain doit s'appuyer :

- l'équité ou la justice sociale : donner à tous et à toutes les mêmes possibilités de devenir socialement, politiquement et économiquement actifs ;
- la soutenabilité : les succès du présent ne doivent pas être acquis au détriment des générations futures (cela renvoie à la notion d'équité intergénérationnelle) ;
- le respect des droits humains : droits économiques, sociaux, culturels.

L'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes, notamment leur santé et leurs droits sexuels et de la procréation, est à la fois un facteur et un marqueur du développement. Il ne pourra y avoir de développement durable sans qu'y soit associée la moitié féminine de l'humanité.

Mission

Equilibres & Populations soutient la société civile des pays en développement, en particulier les acteurs et actrices d'Afrique de l'Ouest.

Equilibres & Populations agit comme interface entre la société civile et les décideurs du Nord et du Sud, de même qu'entre la recherche et les pratiques et politiques de développement.

Equilibres & Populations fonde son action sur l'approche genre, sur la participation et le partenariat, ainsi que la mobilisation communautaire et politique.

Résumé

Cette étude évalue dans quelle mesure la question des jeunes filles en situation de vulnérabilité est prise en compte dans la politique de développement française à la fin de l'année 2011. Elle démontre que les jeunes filles sont pour l'instant quasiment invisibles dans les stratégies et la mise en œuvre des programmes : bien qu'elles soient parfois touchées par les politiques de coopération, elles le sont de manière incidente, et ne font pas l'objet d'une stratégie précise.

Au début de l'année 2012, le sujet commence cependant à être abordé plus directement, notamment à travers la création, au Ministère des Affaires étrangères et européennes, au sein de la Direction générale de la mondialisation, d'un groupe de travail sur les jeunes filles. Cette étude présente donc un tour d'horizon de la question à la fin de l'année 2011, mettant en lumière les facteurs qui engendrent la quasi-invisibilité du sujet dans les politiques françaises de coopération, et qui sont autant de défis à relever pour le groupe de travail qui se forme.

L'étude s'arrête en premier lieu sur le caractère fragile de la prise en compte de la thématique des jeunes filles, à la fois au niveau international et au niveau français. La montée de la question dans les agendas est en effet rendue précaire par le fait qu'il faut trouver un équilibre délicat entre deux types d'arguments : l'approche par les droits et l'approche par l'efficacité des politiques de développement.

La seconde partie de l'analyse démontre que les jeunes filles peuvent être parfois, de fait, bénéficiaires de l'aide française, mais ne sont pas pensées comme un groupe cible à part entière. Deux raisons expliquent cela : les jeunes filles se trouvent dans un vide conceptuel entre l'enfance et l'âge adulte, et l'approche genre reste encore très peu intégrée dans la politique de développement française.

Enfin, l'étude met en avant le fait que la faible prise en cause de la thématique « jeunes filles » s'explique également par le manque général de visibilité de la politique de coopération, que de nombreux parlementaires déplorent, même si cette situation correspond largement au fait que l'aide française est de plus en plus intégrée à l'aide internationale. Les futurs efforts doivent donc, logiquement, être conduits au niveau français (bilatéral) aussi bien qu'international (multilatéral).

Sommaire

p.7	Introduction
p. 11	I. La fragile prise en compte de la question des jeunes filles
p. 11	A. Une prise de conscience récente
p. 11	1. La montée de ce public dans l'agenda international
p. 13	2. Les traductions de ce mouvement en France
p. 14	B. Approche par l'efficacité contre approche par les droits
p. 14	1. Investir dans les jeunes filles
p. 14	2. L'intégration française des deux approches
p. 17	II. Une population traitée de manière incidente
p. 17	A. Une population à la croisée de trois champs d'intervention
p. 17	1. Les adolescentes : un « entre-deux » entre l'enfance...
p. 18	2. ...et l'âge adulte
p. 19	B. Une intégration timide du genre dans la politique de développement française
p. 19	1. Le cadre stratégique
p. 19	2. La mise en œuvre
	a) Évaluation du « DOS genre »
	b) La place du genre au MAEE et à l'AFD
	c) Le genre, un « problème » parmi d'autres
	d) Non-discrimination contre mesures volontaristes
p. 23	III. Un manque de lisibilité de la politique de développement française qui limite la prise en compte des jeunes filles en situation de vulnérabilité
p. 23	A. Fractions et dilution
p. 23	1. Le morcellement de l'aide entre les différents acteurs et actrices de la coopération française
p. 23	2. Une dilution de l'aide publique au développement dans les organisations internationales
p. 24	B. Une marge de manœuvre limitée
p. 24	1. Les freins socio-culturels
p. 25	2. L'harmonisation accrue de l'aide
p. 26	Conclusion
p. 27	Perspectives
p. 28	Bibliographie
p. 30	Recommandations



Introduction

A. Qui sont les jeunes filles en situation de vulnérabilité ?

Parmi les jeunes filles vivant dans les pays en développement, dont le nombre est estimé à 600 millions, la plupart se trouvent en situation de vulnérabilité, voire de grande vulnérabilité – pauvreté, discriminations, violences, abus divers... Ces jeunes filles doivent notamment faire face à des risques élevés en matière de mariage précoce et forcé, de déscolarisation, de mortalité maternelle et complications liées à la grossesse et à l'accouchement, de transmission du VIH/sida, de violences sexuelles, de dépendance socioprofessionnelle et économique et d'exploitation de leur corps.

- Dans le monde, sur les 130 millions de jeunes qui ne vont pas à l'école, 70% sont des filles (39 millions d'entre elles n'ont pas accès à l'école primaire)¹.
- Une fille sur sept dans les pays en développement se marie avant 15 ans (et dans certains pays dès la petite enfance). 38% des filles des pays en développement se marient avant 18 ans².
- Chaque année, dans les pays en développement, elles sont 14 millions à donner naissance entre 15 et 19 ans. Les complications médicales engendrées par des grossesses constituent la première cause de mortalité des femmes âgées de 15 à 19 ans dans le monde³.
- En Afrique sub-saharienne, dans la tranche d'âge des 15-24 ans, les nouvelles infections à VIH touchent en moyenne 8 filles pour un garçon⁴.
- Près de 50% des victimes d'agression sexuelle sont des mineures de moins de 15 ans⁵.

Il faut en premier lieu souligner que les jeunes filles constituent un public difficile à identifier et à appréhender. Il n'existe pas de définition de l'adolescence reconnue internationalement. Selon l'UNICEF et ses partenaires (UNFPA, OMS, ONUSIDA), les adolescent-e-s sont les personnes âgées de 10 à 19 ans. Selon l'assemblée générale des Nations unies, le terme « jeunesse » renvoie aux personnes âgées de 15 à 24 ans, et le terme « jeunes » aux personnes âgées de 10 à 24 ans. Ces définitions ont été adoptées lors de l'Année internationale de la jeunesse en 1985 et sont régulièrement utilisées par les institutions des Nations unies et d'autres partenaires. « Définir l'adolescence [est] une tâche complexe », reconnaît l'UNICEF dans son rapport 2011 sur la situation des enfants dans le monde, et ce pour plusieurs raisons, en particulier la difficulté à délimiter cette période par la puberté – qui varie fortement d'une personne à l'autre –, la diversité des juridictions nationales ainsi que la participation de nombreux-ses adolescent-e-s à des activités d'adultes, et enfin les déficiences de nombre de systèmes nationaux d'enregistrement des naissances.

1. (Human Rights Watch, "Promises Broken : An Assessment of Children's Rights on the 10th Anniversary of the Convention on the Rights of the Child," www.hrw.org/campaigns/crp/promises/education.html [December 1999].)

2. Population Council, "Transitions to Adulthood : Child Marriage/Married Adolescents," www.popcouncil.org/ta/mar.html [updated May 13, 2008]

3. Emin Miriam, Levine Ruth, *Start with a Girl : A New Agenda for Global Health*, Washington, DC, Global Center for Development, 2009, p. 39.

4. Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida 2010

5. UN Report on women, 2010

Les jeunes filles auxquelles cette étude s'intéresse plus particulièrement sont celles qui se trouvent le plus en situation de vulnérabilité : les 10-14 ans, les filles déscolarisées, les adolescentes mariées, celles vivant sans leurs parents, les travailleuses domestiques et celles vivant dans la rue, en situation de conflit ou d'urgence constituent à cet égard des populations particulièrement à risques. Il faut en outre insister sur le fait que les jeunes filles peuvent se trouver dans des situations de vulnérabilité « dans des contextes dans lesquels elles devraient se sentir en sécurité – au sein de leurs familles et de leurs écoles et dans d'autres structures communautaires, telles que les aménagements sportifs⁶ ».

B. Un état des lieux à la fin de l'année 2011 dans un environnement très évolutif

La situation évolue rapidement autour de la question des jeunes filles, qui commence à prendre de l'importance dans tous les agendas de développement. Il est par conséquent indispensable de rappeler, en préambule, que cette étude a été conduite entre le printemps et l'automne 2011 et doit être envisagée comme un état des lieux nécessairement statique, à une date donnée : la fin de l'année 2011.

C. Problématique générale et thèse principale

Avant le début de l'étude, peu de données précises sur la politique française en direction des jeunes filles ainsi que sur les aides publiques déployées à leur égard semblaient disponibles. L'objectif de ce travail d'analyse aura été de répondre à la question suivante : cette invisibilité, à première vue, de la catégorie des jeunes filles en situation de vulnérabilité, signifie-t-elle pour autant qu'elles sont oubliées par la politique française de développement ?

La thèse ici envisagée est que, si des programmes sont bien mis en œuvre en direction de ces jeunes filles par la France, ils ne faisaient pas, tout du moins à la fin de l'année 2011, l'objet d'une politique ou d'une stratégie formalisée et ne permettaient donc pas de véritable identification de leurs problématiques spécifiques et de renforcement de leur pouvoir d'action. Plus largement, si ce public a commencé à susciter l'intérêt des politiques, il semble en effet que ce soit pour des raisons avant tout économiques et d'efficacité, ce qui rend cette prise en compte fragile.

Dans les faits, les jeunes filles en situation de vulnérabilité sont le plus souvent considérées à travers l'une des trois portes d'entrée suivantes, dont elles se situent à l'intersection : les femmes, l'enfance/la jeunesse et les populations vulnérables. Or, ces trois champs d'intervention apparaissent particulièrement difficiles à traiter pour la politique française. Et ce d'autant plus que le jeu de la coopération européenne et internationale limite sa traçabilité et ses marges de manœuvre.

La politique française a ici été envisagée à deux niveaux : celui des textes et des discours d'une part, et des actions concrètes d'autre part.

6. The Division for the Advancement of Women in collaboration with UNICEF, *Elimination of all forms of discrimination and violence against the girl child, Report of the Expert Group Meeting*, 2006, p.5.

D. Méthodologie

Afin de circonscrire les limites de cette étude, ont été interrogés des agent-e-s du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et de l'Agence française de développement (AFD), une parlementaire française, ainsi que des représentant-e-s d'ONG françaises de développement r  cipiendaires de fonds institutionnels fran  ais.

Par d  finition, l'objet de cette   tude   tait d  licat, puisqu'il consistait en l'analyse d'un domaine probablement non formalis   ou inexistant. Il a donc parfois   t   peu ais   de recueillir des informations, des chiffres ou des explications sur le pourquoi de cette non prise en compte dans tel ou tel secteur ou programme. Certaines personnes sollicit  es n'ont d'ailleurs pas souhait     tre rencontr  es, justifiant leur refus par l'absence d'  l  ments tangibles sur le sujet.

Il est apparu que le public des jeunes filles est de fait trait  , soit de mani  re sp  cifique soit en filigrane, par nombre d'autres acteurs-trices fran  ais-es que celles et ceux interrog  -e-s dans le cadre de cette   tude. L'exhaustivit     tait bien   videmment impossible    atteindre. Cette   tude se fait donc le reflet de ces limites et n'a pour ambition que d'interroger la politique de d  veloppement fran  aise    un moment donn   - la fin de l'ann  e 2011 - et d'amener quelques   l  ments d'analyse et de prospective.



I. La fragile prise en compte de la question des jeunes filles

Les jeunes filles, et particulièrement celles en situation de vulnérabilité, constituent l'un des publics récemment mis en exergue dans l'agenda international, ce qui suscite parallèlement un début d'intérêt au sein des politiques françaises. Néanmoins, l'argument économique dominant le discours international affaiblit la justification d'une meilleure prise en compte de leurs droits.

A. Une prise de conscience récente

1. La montée de ce public dans l'agenda international

Les jeunes filles font l'objet, depuis quelques années, d'une attention croissante sur la scène internationale. En novembre 2007, une équipe spéciale inter-institutions (UN IATF), mise en place par l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population), l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et le FNUPI (Fonds des Nations unies pour les partenariats internationaux), a établi un programme-cadre inter-institutions en direction des adolescentes les plus marginalisées, visant à « aider le système de l'ONU à s'assurer que les programmes de coopération avec les gouvernements et la société civile fassent connaître la situation des adolescentes et propose des actions pratiques en vue de la réalisation complète de leurs droits⁷ ».

En octobre 2008, la Banque mondiale a quant à elle lancé l'AGI (Adolescent Girls Initiative) afin de « promouvoir la transition des jeunes filles de l'école à l'emploi à travers des interventions qui sont expérimentées puis, si elles sont réussies, développées à plus grande échelle ou répliquées⁸ ».

Plus récemment encore, l'UNICEF a consacré son rapport 2011 à la situation des enfants dans le monde, l'intitulant : « L'adolescence, l'âge de tous les possibles⁹ ». Y sont notamment abordés les thèmes de la santé sexuelle et de la procréation, la parité entre les sexes, le mariage précoce et les mutilations sexuelles féminines.

Aux initiatives des institutions internationales s'ajoutent les campagnes menées par diverses organisations non gouvernementales et coalitions. À cet égard, « The Coalition for Adolescent Girls¹⁰ » regroupe à travers une plateforme d'informations et d'outils plus de trente organisations agissant en faveur d'une meilleure prise en compte des jeunes filles. Parmi les campagnes conduites par les membres de cette alliance figurent notamment « The Girl Effect¹¹ », « The power of girls¹² » - initiative conjointe de Care et de Girls Scout of the USA -, « Girl Up¹³ », portée par la United Nations Foundation, et « Because I am a girl¹⁴ » lancée par Plan International et relayée par Plan France.

7. Site Internet de l'UNICEF : http://www.unicef.org/french/adolescence/index_girls.html, 15 octobre 2011.

8. Site Internet de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org>, 29 août 2011.

9. *La situation des enfants dans le monde*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), février 2011.

10. The coalition for adolescent girls, <http://coalitionforadolescentgirls.org/>, 29 août 2011.

11. The Girl Effect, <http://www.girleffect.org/>, 29 août 2011.

12. The power of girls, <http://www.care.org/thepowerofgirls>, <http://www.girlscouts.org/thepowerofgirls/>, 29 août 2011.

13. Girl Up, <http://www.girlup.org/>, 29 août 2011.

14. Because I am a girl, <http://www.plan-uk.org/becauseiamagirl/>, 29 août 2011.

**DÉCLARATION CONJOINTE DE L'OMS, OIT, UNESCO, UNICEF,
UNFPA ET UNIFEM – 3 MARS 2010**
**INTENSIFIER L'ACTION MENÉE POUR PROMOUVOIR
LES DROITS DES ADOLESCENTES**

À l'heure où les dirigeants se réunissent pour faire le bilan du Programme d'action de Beijing 15 ans après son adoption, nous, membres de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes, nous engageons ensemble à redoubler d'efforts pour faire respecter les droits fondamentaux des adolescentes. Dans les cinq ans qui viennent, nous renforcerons l'appui que nos organisations respectives fournissent aux pays en développement pour qu'ils élaborent des politiques et des programmes clés, de nature à favoriser l'autonomisation des adolescentes les plus difficiles à atteindre notamment celles âgées de 10 à 14 ans.

Une trop grande part des 600 millions d'adolescentes des pays en développement ne sont tout simplement pas représentées dans les politiques et programmes à l'échelon national. Elles sont des millions à vivre dans la pauvreté, à faire l'objet de discrimination et d'inégalités fondées sur le genre, et à subir de multiples formes de violence, d'abus et d'exploitation, comme le travail des enfants, les mariages précoces et autres pratiques néfastes. Ces adolescentes n'ont pas encore eu l'occasion de démontrer tout leur potentiel et la valeur de ce qu'elles peuvent apporter à leur communauté.

Nous sommes convaincus que des adolescentes instruites, qualifiées et en bonne santé contribueront à bâtir un meilleur avenir, à défendre la justice sociale, à soutenir le développement économique et à lutter contre la pauvreté. Elles achèveront leur scolarité, se marieront plus tard, différeront le moment de la maternité, auront des enfants en meilleure santé et auront de meilleurs revenus dont elles bénéficieront ainsi que leur famille, leur communauté et leur nation. En investissant dans la défense des droits des adolescentes et dans les moyens pour favoriser leur autonomisation, il sera possible de contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous coopérerons avec les gouvernements, la société civile, les communautés et les adolescents – filles et garçons – afin de réaliser cinq priorités stratégiques :

- assurer l'éducation des adolescentes : faire en sorte que les adolescentes aient accès à une éducation de qualité et achèvent leur scolarité, en mettant l'accent sur le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement post-primaire et à la formation, y compris l'enseignement secondaire et les passerelles entre les systèmes formel et non formel ;
- améliorer la santé des adolescentes : assurer l'accès des adolescentes à des informations et services de santé et de nutrition adaptés à leur âge, y compris l'éducation à la sexualité axée sur des compétences pratiques, la prévention du VIH et les services de santé sexuelle et reproductive ;
- protéger les adolescentes de la violence : protéger les filles de toutes les formes de violence basées sur le genre, d'abus et d'exploitation, prévenir ces agissements et veiller à ce que celles qui subissent des violences bénéficient sans tarder de la protection et des services nécessaires et puissent faire appel à la justice ;
- encourager les adolescentes à jouer un rôle de premier plan : faire en sorte que les adolescentes acquièrent les compétences économiques et sociales essentielles, soient guidées par des mentors et disposent des ressources nécessaires pour participer à la vie de leur communauté ;
- recenser les adolescentes : coopérer avec les partenaires pour recueillir, analyser et exploiter des données sur les adolescentes, afin de préconiser, élaborer et effectuer le suivi des politiques et programmes permettant d'améliorer leur bien-être et de garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux.

Nous travaillerons de façon coordonnée avec d'autres initiatives mondiales pertinentes. Nous invitons les États membres à s'associer à nos efforts afin d'accélérer l'action en faveur de la protection des droits des adolescentes. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où règneront l'égalité des genres et la justice sociale.

2. Les traductions de ce mouvement en France

En France, ce mouvement en faveur des jeunes filles a trouvé une traduction politique à travers le Sommet mondial des parlementaires du G20/8, organisé à Paris en mai 2011, conjointement par l'ONG Equilibres & Populations, le Forum parlementaire européen sur la population et le développement (EPF), le Planning familial et les « Parlementaires français en action ».

Dans l'appel parlementaire issu du sommet, les signataires ont exhorté les dirigeant-e-s du G20/8 à « mettre l'accent sur deux aspects touchant aux droits de l'Homme parmi les plus négligés : la situation des jeunes filles et les enjeux de population ». Néanmoins, cette initiative n'a eu qu'un écho limité en France, pour plusieurs raisons qu'explique Danielle Bousquet, députée et vice-présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. D'une part, « la politique de développement ne fait pas partie des grands débats de l'Assemblée nationale. On l'aborde une fois par an, au moment de la discussion du budget ». D'autre part, « la question des femmes, qu'il s'agisse des femmes d'ici ou des femmes du Sud, apparaît comme une question toujours secondaire. Cela ne fait pas partie des choses qui structurent le débat public en France ».

Dans le sillage de ce sommet, certains éléments de langage en faveur des jeunes filles ont tout de même été intégrés au discours français. À titre d'exemple, dans le cadre de la résolution 1983 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies sur le VIH/sida dans les conflits armés, qui a été adoptée le 7 juin 2011, les représentant-e-s du MAEE ont « soutenu l'introduction d'un langage sur la dimension des femmes et des filles, qui sont identifiées



comme une population plus vulnérable dans ce contexte », indique Saran Branchi, rédactrice à la sous-direction « santé et développement humain » au MAEE, et en charge des questions santé aux Nations unies. Elle précise que ce même langage a été porté lors de la réunion de Haut niveau sur le VIH/sida qui s'est déroulée à New York du 8 au 10 juin. Dans la même optique, Henri de Raincourt, ministre de la Coopération, a attiré l'attention sur les jeunes filles dans le discours prononcé à l'occasion de la publication du rapport de la Banque mondiale sur le genre, le 26 septembre dernier, ainsi que lors du débat budgétaire sur l'Aide publique au développement, en séance à l'Assemblée nationale le 7 novembre. Évoquant les engagements pris par la France en faveur de la santé maternelle et infantile, il a ainsi déclaré : « Les jeunes filles constituent à l'évidence le groupe le plus exposé et le plus vulnérable ».

B. Approche par l'efficacité contre approche par les droits

1. Investir dans les jeunes filles

Comme l'a affirmé Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-Femmes, dans un message retransmis lors du Sommet mondial des parlementaires à Paris en mai 2011 : « Investir dans les filles est une politique économique intelligente ». Le sommet a d'ailleurs en partie mis l'accent sur le rôle des jeunes filles dans la dynamique de développement, notamment via cet argument démographique : investir dans la santé sexuelle et de la procréation de cette population permettrait de faire reculer les premières grossesses et de diminuer le nombre de naissances. Ceci impliquerait donc une limitation de la croissance démographique et, à terme, des incidences positives sur la situation économique des pays. Par cette approche, l'intérêt pour les jeunes filles semble donc avant tout justifié par la rentabilité de l'investissement. Lors de son allocution en introduction de ce même sommet, Danielle Bousquet avait ainsi posé le problème : « Exclure les femmes et les jeunes filles coûte cher et à l'inverse investir permet de retirer des bénéfices. Mais cet argument n'est pas suffisant : et si dans 30 ou 40 ans cette population n'était plus rentable ? Il ne saurait y avoir d'égalité sous condition ».

2. L'intégration française des deux approches

Néanmoins, la députée admet qu'« il y a deux entrées. Il y a la question des droits des filles : parce que ce sont des êtres humains, il est normal qu'elles aient accès à des droits humains comme les autres et ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cela, c'est pour les gens qui sont convaincus. Et pour les autres, il faut dire : vous êtes bien obligés de vous en occuper parce que de toute façon, si l'on ne s'en occupe pas, la réalité va s'imposer ». L'approche par l'économie est donc, selon elle, un « détour pédagogique ».

Le discours de la France, porté par Henri de Raincourt à cette même occasion, intègre les deux approches. S'il affirme que « c'est parce que la France milite de manière aussi résolue en faveur des droits des femmes et des jeunes filles qu'elle a soutenu l'inscription de ces sujets au sein de l'agenda du G8 », il conclut par ces mots : « Vous pouvez compter sur la France, avec le soutien de ses partenaires, pour que les femmes et les jeunes filles ne soient plus les oubliées des politiques de développement, mais pour qu'au contraire elles puissent être les premiers artisans du progrès et de la prospérité de leurs communautés ».

Ces dernières années, les jeunes filles sont ainsi apparues dans l'agenda international comme une population à prendre en compte. La France en a pris acte, en commençant à l'inclure dans ses discours et éléments de langage. Cette prise en compte récente signifie-t-elle que ce public était auparavant absent des programmes de développement français ? Il semblerait plutôt qu'avant d'être l'objet d'un discours politique, ce public était quand même appréhendé par divers prismes.



II. Une population traitée de manière incidente

Comme l'explique Pauline Chabbert, point focal « genre » au sein du MAEE, en 2011, « les jeunes filles en tant que telles ne sont pas dans nos stratégies. Ce n'est en tout cas pas verbalisé. Cela n'apparaît même pas dans la stratégie « genre et développement » en tant que tel. C'est 'à notre insu' que l'on va traiter cette question : on va la retrouver de façon disséminée dans trois types de programmes : en direction des femmes, des enfants/de la jeunesse et des populations vulnérables ».

Cette section II présente en quelques exemples la manière dont les jeunes filles sont touchées à travers des programmes plus larges, et pose ensuite la question de l'engagement de la France, plus globalement en faveur de l'intégration du genre dans la politique de développement.

A. Une population à la croisée de trois champs d'intervention

1. Les adolescentes : un « entre-deux » entre l'enfance...

De par cette position médiane, les jeunes filles sont souvent incluses dans des programmes ciblant les enfants, d'une part, et les femmes, d'autre part. Le prisme de la scolarisation doit tout d'abord être évoqué, et ce dans le cadre de la poursuite de l'OMD 2 (Objectif du Millénaire pour le développement « Assurer l'éducation primaire pour tous »). Ainsi, si Christian Barrier et Jacques Marchand, en charge des projets éducatifs à l'AFD, constatent des progrès majeurs réalisés dans l'éducation de base, ils reconnaissent que les « 10% restants » représentent certainement le plus grand défi.

« L'un des grands enjeux est désormais de prendre en compte les jeunes filles et les populations en situation de vulnérabilité », notent-ils, « car on est dans l'angle mort des politiques de développement ». Or, la France est partie prenante de l'Initiative Fast Track¹⁵. Parmi les trois nouvelles orientations validées en mai 2011 figure la prise en compte des filles hors du parcours scolaire. En effet, sur les 130 millions de jeunes exclu-e-s du système scolaire, 70% sont des filles¹⁶.

Comme l'expose Julia Napoli, chargée de questions éducatives au MAEE, « l'objectif est donc d'identifier les jeunes filles qui sont en dehors de l'école, les raisons de leur non scolarisation, et de trouver des solutions pour leur faire réintégrer l'école, avec un focus spécifique sur le secondaire et sur les adolescentes ». Après avoir mis l'accent sur les enfants, les politiques en faveur de l'éducation s'orientent donc vers la tranche d'âge supérieure.

La lutte contre les violences est aussi un prisme par lequel des jeunes filles en situation de vulnérabilité ont été touchées par des programmes français. Ainsi, dans le cadre du programme du MAEE sur la protection des enfants dans les conflits armés mené dans six pays (Ouganda, Burundi, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Soudan et Tchad),

15. Initiative Fast Track ou Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Éducation pour Tous, partenariat mondial lancé en 2002 visant à l'atteinte de l'OMD2 de scolarisation primaire universelle, pour laquelle la France s'est engagée à consacrer 50 millions d'euros entre 2010 et 2012.

16. Human Rights Watch, *Promises Broken : An Assessment of Children's Rights on the 10th Anniversary of the Convention on the Rights of the Child*, 2009, www.hrw.org/campaigns/crp/promises/education.html.

l'accent a été mis, dans le plaidoyer, sur l'interdiction du recrutement des enfants, leur prise en charge, leur réinsertion professionnelle et leur suivi psychosocial. « Il y a clairement des indicateurs liés aux jeunes filles, parce qu'il y a des besoins spécifiques », constate Nordine Drici, rédacteur droits de l'Homme au sein du pôle « État de droit, libertés et reconstruction » de la Mission de la gouvernance démocratique (Direction Générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats, MAEE). « Il n'y a pas 50% de filles qui participent aux programmes, mais il y en a quand même, et elles sont suivies, tant du point de vue psychosocial que de l'insertion socio-professionnelle ou économique ».

À l'intersection entre ces deux thématiques a été créé en mai 2011 un groupe de travail sur les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone, piloté par le MAEE. Si ce sont les filles scolarisées en général qui sont concernées par cette initiative, les statistiques concernant le secondaire permettent d'apporter un éclairage sur la situation plus particulière des adolescentes. Dans le prolongement de cette initiative, 3 millions d'euros ont été versés par la France à UNICEF Afrique pour la mise en place en 2012 de programmes en Afrique de l'Ouest en faveur de la lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire.

2. ...et l'âge adulte

Ensuite, les jeunes filles sont aussi parfois les bénéficiaires de programmes dédiés plus globalement aux femmes. On peut noter à cet égard le prisme de la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers notamment le programme mené par le MAEE dans six pays (Mali, Niger, Cameroun, Jordanie, Algérie, Maroc), doté d'un budget de 1,5 millions d'euros. Il n'y a pas d'accent placé sur les adolescentes – toutes les tranches d'âges sont concernées – mais il y a un focus sur les femmes en détention et les femmes en conflit avec la loi, pour lequel des jeunes filles sont donc potentiellement touchées. Nordine Drici ajoute qu'il existe, au Mali, un programme avec des associations locales sur la lutte contre l'excision.

Les jeunes filles sont également souvent incluses dans des programmes de santé sexuelle et de la procréation, car ces derniers concernent plus globalement les femmes en âge de procréer (*voir plus loin*).

Concernant la problématique de l'autonomisation économique des femmes, le MAEE pilote le Fonds de solidarité prioritaire mobilisateur (FSP) « Genre et économie, femmes actrices du développement » dans sept pays d'Afrique de l'Ouest. Or, comme l'explique Pauline Chabbert, « les jeunes femmes sont souvent invisibles. En effet, l'organisation sociale et les hiérarchies d'âges en Afrique sont très présentes, et donc des femmes plus âgées se trouvent aux postes de responsabilité : elles ont rempli leur devoir de mère et prennent maintenant des responsabilités politiques, deviennent têtes de réseaux, têtes de coopératives, interlocutrices des bailleurs. Et de prime abord, on a moins accès aux autres, qui travaillent ».

Dès lors, poser la question de l'inscription des jeunes filles dans des programmes plus larges en faveur des droits des femmes amène à se poser la question de la prise en compte du genre dans la politique française de développement. Car, si certaines situations de vulnérabilité rencontrées par les femmes font bien l'objet de programmes dédiés, qu'en est-il de la mise en œuvre de la stratégie de genre de la France, impliquant des changements durables dans les relations entre les femmes et les hommes ?

B. Une intégration timide du genre dans la politique de développement française

1. Le cadre stratégique

L'engagement de la France en la matière repose sur les cadres de référence que constituent notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes de 1979 (ratifiée par la France en 1983), la déclaration de Pékin de 1995, les OMD de 2000 dont l'objectif 3 vise à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » et la communication de la Commission européenne en 2007 sur « L'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement ».

S'ajoutent d'autres documents stratégiques, en particulier :

- le document cadre, « Coopération au développement, une vision française », qui stipule que « l'égalité femme-homme dans l'accès à l'éducation, aux services sociaux et de santé, à l'emploi, au foncier ou encore aux services financiers, mais aussi aux instances de gouvernance à tous les niveaux constitue une condition indispensable à l'enrichissement politique et économique des sociétés¹⁷ » ;
- la stratégie de la gouvernance démocratique, qui affirme que « développer le respect des droits de l'Homme et l'équité homme-femme [...] doit être l'un des principes qui inspirent nos actions de coopération quelle que soit la région du monde concernée¹⁸ » ;
- le document d'orientation stratégique « Genre » dit « DOS », qui a été élaboré par la direction générale de la Coopération internationale et du développement (DgCiD) du MAEE en 2007, en concertation avec de nombreux acteurs, en particulier venus de la société civile. La stratégie genre vise à « entraîner des changements profonds et durables dans les relations entre les femmes et les hommes afin que les droits et les libertés fondamentales des deux sexes soient respectées » et à « atteindre une meilleure efficacité, pertinence et durabilité des politiques et programmes de développement¹⁹ », et ce à travers trois axes : un plaidoyer politique, une approche transversale et des actions spécifiques.

Il faut noter qu'aucun de ces textes ne contient d'allusion au public spécifique des jeunes filles. Qu'en est-il, dès lors, de la traduction en actions concrètes ?

2. La mise en œuvre

a) Évaluation du « DOS genre »

Le « DOS genre » fait actuellement l'objet d'une évaluation pilotée par l'Observatoire de la parité, via des questionnaires et des auditions. Sans bien sûr prétendre se substituer aux futures conclusions de cette étude, qui devrait être publiée courant 2012, il semble néanmoins possible d'exposer trois des freins principaux à la mise en œuvre de cette stratégie dans la politique française de développement.

17. *Stratégie 2011, Coopération au développement : une vision française*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, Paris, 2011, p. 36.

18. *Stratégie gouvernance de la coopération française*, Ministère des Affaires étrangères, Sous-direction de la gouvernance démocratique, édition 2007, p. 10.

19. *Genre, Document d'Orientation Stratégique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, p. 8.

b) La place du genre au MAEE et à l'AFD

La question du niveau de légitimité accordé au genre au sein des institutions françaises mérite d'être soulevée. Au MAEE, les questions de genre sont pilotées par Pauline Chabbert. Contractuelle récemment nommée chargée de mission auprès du directeur des Biens publics mondiaux de la direction générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats, elle était auparavant placée au sein de la sous-direction de la Santé et du développement humain, dans une position dépourvue de transversalité. Du côté de l'AFD, Jean-Michel Mignot, expert environnemental et social au sein de la Cellule d'appui environnemental et social (CAES), en charge notamment de la prise en compte du genre, explique : « On est une petite cellule, relativement récente, et donc s'occuper d'une politique générale du genre à l'AFD en étant dans la CAES pourrait créer un mélange. Je préfère centrer mon activité sur les projets qui passent par la CAES et donc voir si des femmes sont spécifiquement impactées par ces projets, ce qui indirectement a un effet sur la politique générale de l'AFD. En résumé, l'AFD n'a pas vraiment une politique spécifique genre. Par contre, elle a une politique très forte de lutte contre les discriminations de tous genres ».

c) Le genre, un « problème » parmi d'autres

En outre, le genre apparaît, tant pour certaines institutions que pour des ONG françaises membres de Coordination Sud (la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale) comme une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans les programmes de développement. Pour l'AFD, Jean-Michel Mignot l'exprime ainsi : « Vous avez ce que j'appelle un cluster de problèmes : des problèmes environnementaux, des problèmes sociaux sur des populations vulnérables ou des populations discriminées, le genre, l'accessibilité... Cela veut dire que chaque fois que vous rajoutez un point, c'est une responsabilité qui tombe en plus sur le chargé d'affaire ». Par ailleurs, si le genre est devenu depuis 2010 un indicateur déterminant dans les critères d'éligibilité des projets financés par la direction des Partenariats avec les ONG (DPO) de l'AFD, cette nouvelle mesure n'est pas forcément appréciée d'un certain nombre d'ONG, tendance constatée tant du côté de la DPO que de la société civile.

d) Non-discrimination contre mesures volontaristes

Se pose également la question du saut qualitatif entre l'absence de discriminations à l'encontre des femmes, et la mise en œuvre effective de programmes pour faciliter la prise en compte du genre, notamment via la mise en place d'indicateurs sexo-spécifiques. Jean-Michel Mignot parle de « projets où l'on ne va pas empêcher les femmes d'accéder au progrès. Simplement, on ne va pas leur offrir les possibilités. Vous avez vraiment cette rupture ».

Ces trois facteurs sont autant d'obstacles à une meilleure prise en compte des jeunes filles dans les programmes. Et pourtant, si l'on prend le problème dans l'autre sens, les jeunes filles ont pu constituer une porte d'entrée vers une meilleure prise en compte du genre. Dans le cadre de Muskoka - initiative lancée par le G8 de juin 2010 au Canada, en faveur de la santé materno-infantile - le MAEE a insisté pour qu'ONU-Femmes fasse partie des institutions partenaires. La coopération internationale étant très sectorisée, il a fallu démontrer l'intérêt de travailler avec ONU-Femmes sur la santé. Le prisme des mariages et grossesses précoces a ainsi permis de justifier le lien établi par la France entre les droits des femmes et la santé : travailler sur le recul de l'âge légal du mariage peut en effet contribuer à réduire les grossesses précoces et donc la morbi-mortalité materno-infantile.

Au total, le public des jeunes filles en situation de vulnérabilité n'a pas encore été formalisé en tant que tel par la politique française de développement. Mais si cette invisibilité peut donc en partie s'expliquer par leur inscription au sein de groupes plus larges et par l'existence de freins à une plus grande intégration du genre, elle est également le fait d'une lisibilité limitée de la politique française de développement.



III. Un manque de lisibilité de la politique de développement française qui limite la prise en compte des jeunes filles en situation de vulnérabilité

La politique française, menée par une pluralité d'acteurs-trices, s'inscrit dans un contexte multilatéral, européen et international. Dans ce cadre, elle est à la fois l'objet de fractions et de dilution et connaît une marge de manœuvre limitée. Ces facteurs influent tant sur la prise en compte des jeunes filles que sur la visibilité des actions effectivement mises en place en leur faveur.

A. Fractions et dilution

1. Le morcellement de l'aide entre les différents acteurs et actrices de la coopération française

Les actions de coopération au développement de la France sont menées par une myriade d'acteurs et actrices, parmi lesquel-le-s des ministères (MAEE – au sein de différentes sous-directions – ministères de l'Intérieur, de la Santé, de l'Environnement...), l'AFD, des collectivités territoriales, des ONG, etc, d'où une quasi-impossibilité de recenser l'ensemble de leurs actions en faveur des jeunes filles. Il n'existe en outre pas de fléchage des fonds suffisamment précis qui permette de connaître le budget global alloué à cette population. Par ailleurs, les jeunes filles étant à l'intersection entre plusieurs champs d'intervention, il est difficile de mesurer leur prise en compte sans risquer de comptabiliser des doublons.

2. Une dilution de l'aide publique au développement dans les organisations internationales

Ce manque de lisibilité est accentué par l'« évaporation » de l'aide publique française dans les organisations internationales. Dans le domaine de la lutte contre le vih/sida, Patrice Debré, ambassadeur chargé de la lutte contre le vih/sida et les maladies transmissibles, reconnaît que les jeunes filles constituent « une population sûrement à risques, mais la prévention des risques les concernant est finalement très dépendante des modèles du multilatéral en général, et donc des demandes des pays pour ce qui concerne le Fonds mondial, des réponses aux appels à proposition sur le marché des médicaments pour ce qui concerne UNITAID, et de l'offre et demandes des chercheurs en réponse à des appels à projets. La situation est celle d'une demande qui s'inscrit dans des stratégies différentes, et il faut veiller à ce qu'elles soient complémentaires ».

La France agit également dans une logique de « bi-multi », notamment dans le cadre de l'initiative Muskoka, à laquelle elle s'est engagée à contribuer à hauteur de 500 millions d'euros sur la période 2011-2015. Comme l'explique Gilles Landrивon, en charge notamment du pilotage de cette initiative au sein du MAEE, « dans le cadre du suivi de Muskoka, on a mis en place des programmes aussi bien de renforcement des systèmes de santé que de lutte contre la mortalité maternelle avec l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et ONU-Femmes. L'originalité de notre partenariat, c'est d'avoir, à un stade extrêmement précoce de ce programme, réuni ces agences du système des Nations unies pour qu'un maximum de champs soient couverts de façon coordonnée ». Une politique de développement qui tend donc vers une plus grande coopération, mais dont la traçabilité des fonds est rendue plus complexe.

B. Une marge de manœuvre limitée

1. Les freins socio-culturels

« Le problème du genre à l'AFD, c'est que l'on joue sur un 'billard à plusieurs bandes' entre l'AFD, les capacités internes de l'AFD, l'acceptation interne de l'AFD, plus l'acceptation, les compétences, les connaissances de notre client. Et cela est extrêmement compliqué », note Jean-Michel Mignot.

Parmi ces « bandes », la notion d'acceptation constitue un enjeu non négligeable. En effet, la prise en compte des jeunes filles peut rencontrer des résistances d'ordre socio-culturel, tant de la part des agent-e-s français-es que des interlocuteurs-trices étranger-e-s. Se pose ainsi la question de la légitimité de la France vis-à-vis de ses partenaires sur cette question.

De plus, les acteurs-trices français-es n'ont pas forcément de relation directe avec les maîtres d'œuvre des programmes financés. « Quand vous êtes une banque de développement, il faut bien comprendre que vous avez un intermédiaire en plus entre vous et le projet direct, observe Jean-Michel Mignot. Sans compter qu'après, vous pouvez avoir des déclinaisons. Vous pouvez signer un contrat avec quelqu'un qui lui-même va signer d'autres contrats pour faire signer d'autres contrats. Vous avez donc toute cette chaîne qui est un peu compliquée à maîtriser. En RSE, c'est le bon vieux dilemme des sous-contractants : comment gérer ce qu'en anglais on appelle les 'suppliers' quand on est dans notre position ? ».

Afin de répondre à une partie de ces questions, un projet de formation au sein de l'AFD, destiné à fournir de l'argumentation sur le genre pour les chargé-e-s de projets, devrait ainsi être mis sur pied pour 2012. De même, une formation pour les nouveaux-elles partant-e-s du réseau diplomatique est aussi en prévision pour 2012 au sein du MAEE.

2. L'harmonisation accrue de l'aide

Il est par ailleurs de plus en plus difficile d'appréhender l'aide publique au développement française sans une vue plus globale de l'aide publique européenne car, dans le prolongement de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005, la nouvelle philosophie de coopération consiste en une harmonisation accrue entre les États membres. Il existe des cadres de concertation dans les divers secteurs (santé, éducation, genre...), et pour chacun d'entre eux, les bailleurs se mettent autour de la table afin que les meilleurs soient chefs de file.

En effet, en 2007, le Conseil de l'Union européenne a publié ses conclusions sur un « Code de conduite sur la division du travail et la complémentarité ». Afin de limiter la fragmentation de l'aide, les États membres se sont ainsi engagés à restreindre leur aide dans chaque pays à trois secteurs (sauf éducation supérieure et recherche). En 2008, le Conseil a lancé l'Initiative Fast Track sur la division du travail. Dans trente pays bénéficiaires, principalement des PMA (Pays les moins avancés, qui ont peu de capacités à gérer un grand nombre de bailleurs), un État membre de l'UE doit être facilitateur. La France est ainsi facilitatrice au Mali (où huit États membres interviennent). En 2009 a été publié le Cadre opérationnel de l'UE sur l'efficacité de l'aide. Actuellement, on arrive vers la fin du plan 2007-2013. La réflexion est en cours pour mettre en œuvre ces intentions pour le prochain plan (2014-2020).

Dans cette nouvelle donne, la France a donc dû se retirer d'un certain nombre de secteurs qui peuvent concerner de près ou de loin les jeunes filles (santé, éducation, genre) sans pour autant porter un intérêt moindre à ces thématiques. Ainsi qu'en témoigne Michèle Ooms, responsable de la division « santé et protection sociale » à l'AFD, « de nombreux États ne sélectionnent pas la santé comme secteur de concentration de l'aide française en raison des montants importants apportés par le Fonds mondial. Souvent, les gouvernements disent : 'comme la santé est déjà servie, mieux vaut mettre l'argent ailleurs'. Cela explique que la France se soit retirée de certains pays dans le secteur de la santé, pays avec lesquels autrefois elle coopérait beaucoup ». Ainsi, l'AFD n'avait pas encore travaillé en santé au Bénin parce que la santé n'avait pas été retenue comme secteur de concentration. Or, ce pays faisant partie des dix-huit retenus dans la liste des bénéficiaires de Muskoka, l'AFD y instruit actuellement un projet sur cette thématique.

Enfin, l'absence d'accès aux matrices présentant les répartitions des secteurs par pays et donc à des données précises, limite la visibilité des actions de la France (et de ses partenaires) en direction des jeunes filles.

Conclusion

À la fin de l'année 2011, les jeunes filles en situation de vulnérabilité, pas totalement absentes de la politique française de développement, n'étaient cependant touchées que de manière incidente, par inclusion dans des programmes plus globaux. Cette quasi-invisibilité s'explique par le fait que ce public n'avait pas été pensé comme tel jusque là, empêchant de facto une stratégie spécifique de se déployer.

Si les entretiens nécessaires à cette étude ont été conduits auprès de responsables aux profils relativement divers, il faut cependant noter une tendance – qui ne signifie évidemment pas qu'il n'y a pas d'exceptions – assez nette : les responsables à des postes « juniors », et plus particulièrement les interlocutrices de ce niveau, semblent plus réceptives et ont été plus à même de s'investir dans le partage d'informations sur le sujet des jeunes filles.

Dans une même dynamique, plus l'on s'élève dans la hiérarchie, et plus les postes à responsabilités sont tenus par des hommes au profil « senior ». Au sein de ce public, la thématique des jeunes filles est, pour le moment, relativement peu prise en compte. Certains responsables n'ont pas reçu l'auteure de cet étude, renvoyée à l'échelon inférieur. Cela se justifie tout à fait par la difficulté de caser un rendez-vous dans un emploi du temps surchargé, mais cette décision montre également que la volonté politique de s'ouvrir à un sujet novateur n'est pas encore très solide.

Perspectives

Le début de l'année 2012 a été marqué par la création d'un groupe de travail sur les jeunes filles au sein de la direction Générale de la Mondialisation. Après les élections présidentielles et législatives, une nouvelle équipe ministérielle sera nommée. La question des jeunes filles ne doit pas pâtir de cette période de transition et doit rester une question importante pour les responsables de la politique de coopération française.

Les perspectives de travail pour inclure la thématique des jeunes filles seront nombreuses. Voici quelques pistes, à titre d'exemples :

- le suivi de l'initiative en santé maternelle et infantile dite « Muskoka ». Tout comme plusieurs autres personnes interviewées, Michèle Ooms l'a souligné : « Muskoka est vraiment une opportunité à saisir. Il faut lui donner toute la place qu'elle mérite » ;
- les engagements internationaux en faveur des OMD, et en particulier en termes d'éducation ;
- au niveau politique, la mise en exergue de ce public dans les discours et déclarations de la France auprès des institutions européennes et internationales, en particulier des Nations unies et de la « taskforce » sur les adolescentes, de la Banque mondiale, etc ;
- au niveau du personnel, la formation et la sensibilisation des agent-e-s : formation des chargé-e-s d'affaire de l'AFD en 2012 ; la formation d'agent-e-s du MAEE en 2012, avec pour finalité de tisser un réseau de points focaux genre, et par l'animation d'un module sur le genre dans la formation des nouveaux-elles partant-e-s du réseau diplomatique, avec un projet de formation en ligne en complément ;
- au sein de l'AFD, la participation aux stratégies des États en matière de développement de l'éducation secondaire ; le cadre des interventions stratégiques en santé 2011-2015 dont l'un des trois axes – « Santé et transition démographique » – vise à accompagner l'Afrique subsaharienne dans sa transition démographique, notamment via la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale ;
- la mise en place éventuelle d'instruments financiers telles qu'une FISONG « jeunes filles ».

Bibliographie

OUVRAGES ET ARTICLES

- **AWID**, « L'approche intégrée de l'égalité entre les sexes : Peut-elle être efficace pour les droits économiques des femmes ? », *Point de mire*, novembre 2004, n°3.
- **Bisilliat Jeanne, Verschuur Christine (dir.)**, « Le genre, un outil nécessaire, introduction à une problématique », *Cahiers genre et développement*, Paris, L'Harmattan, 2000, n°1.
- **Bisilliat, Jeanne, Verschuur, Christine (dir.)**, « Genre et économie : un premier éclairage », *Cahiers Genre et Développement*, Paris, L'Harmattan, 2001, n°2.
- **Bisilliat Jeanne (ed.)**, *Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques*, Paris, Karthala, 2003.
- **CRDTM (coord. par)**, « Genre et développement : Les acteurs et actrices des droits des femmes et de la solidarité internationale se rencontrent et échangent sur leurs pratiques », *Actes du colloque régional des 30 et 31 mars 2007*, Lille, L'Harmattan, 2008.
- **Dauphin Sandrine, Sénac-Slawinski Réjane**, « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un concept-méthode », *Cahier du Genre*, 2008, n°44.
- **Delphy Christine**, *Classer, dominer, qui sont les « autres »?*, Paris, La fabrique éditions, 2008.
- **Dorlin Elsa (dir.)**, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.
- **Falquet Jules**, *De gré ou de force, les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute, 2008.
- **Guérin Isabelle, Hersent Madeleine, Fraisse Laurent (dir.)**, *Femmes, économie et développement, De la résistance à la justice sociale*, Erès, IRD, 2011.
- **Lloyd Cynthia (ed.)**, *Growing Up Global : The changing transitions to adulthood in developing countries*, Washington, D.C., National Academies Press, 2005.
- **Sénac Réjane**, *L'invention de la diversité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.
- **Verschuur Christine (dir.)**, « Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes », *Cahiers genre et développement*, Genève, L'Harmattan, 2010, n°7.

SITES INTERNET

- **Adéquations**, <http://www.adequations.org>
- **AFD**, <http://www.afd.fr>
- **Association for Women's Rights in Development (AWID)**, <http://www.awid.org>
- **Banque mondiale**, <http://www.worldbank.org>
- **Coordination Sud**, <http://www.coordinationsud.org>
- **Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)**, <http://www.unwomen.org/fr/>
- **Equilibres & Populations**, <http://www.equipop.org>
- **Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)**, http://www.unicef.org/french/adolescence/index_girls.html
- **Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)**, <http://www.unfpa.org>
- **Girl Up**, <http://www.girlup.org>
- **Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI)**, <http://www.ungei.org>
- **Le Monde selon les femmes**, <http://www.mondefemmes.org>
- **Ministère des Affaires étrangères français**, <http://www.diplomatie.gouv.fr>
- **Organisation Mondiale de la Santé**, <http://www.who.int/gender>
- **Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/>
- **Plan France, Because I am a girl**, <http://www.droitsdesfilles.fr>
- **Population Council**, <http://www.populationcouncil.org/>
- **Portail genre des Nations unies**, <http://www.un.org/womenwatch>
- **Réseau Genre en Action**, <http://www.genreenaction.net>
- **The coalition for adolescent girls**, <http://coalitionforadolescentgirls.org>
- **The Girl Effect**, <http://www.girleffect.org>
- **The power of girls**, <http://www.care.org/thepowerofgirls>, <http://www.girlscouts.org/thepowerofgirls>

RAPPORTS ET ÉTUDES

- **Assemblée générale des Nations unies**, *Les petites filles*, note du Secrétaire général, A/64/315, 16 septembre 2009.
- **German Foundation for World Population (DSW)**, European Parliamentary Forum on Population & Development (EPF), *Euromapping, mapping de l'aide européenne au développement et pour la population*, 2009, <http://www.euroresources.org/euromapping>.
- **Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)**, *La situation des enfants dans le monde, L'adolescence, l'âge de tous les possibles*, New York, février 2011.
- **Global Coalition on Women and AIDS**, *Keeping the Promise : An Agenda for Action on Women and AIDS*, 2006, http://data.unaids.org/pub/Booklet/2006/20060530_FS_Keeping_Promise_en.pdf.
- **Haut conseil de la Coopération Internationale**, *Intégrer le genre dans les actions de coopération et de solidarité internationale*.
- **Human Rights Watch**, *Promises Broken : An Assessment of Children's Rights on the 10th Anniversary of the Convention on the Rights of the Child*, 2009, www.hrw.org/campaigns/crp/promises/education.html.
- **Ministère des Affaires étrangères et européennes**, Direction générale de la Mondialisation, du développement et des partenariats, *Stratégie 2011, Coopération au développement : une vision française*, Paris, 2011.
- **Ministère des Affaires étrangères et européennes**, Direction générale de la Coopération internationale et du développement, *Genre : Document d'orientation stratégique*, Paris, 2008.
- **Ministère des Affaires étrangères**, Sous-direction de la Gouvernance démocratique, *Stratégie gouvernance de la coopération française*, édition 2007.
- **Ministère des Affaires étrangères**, Direction générale de la Coopération internationale et du développement, *Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes : Initiatives et engagements français en matière de genre et développement*, Paris, 2006.
- **Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture**, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010, Atteindre les marginalisés*, Paris, 2010.
- **Secrétariat de l'Organisation des Nations unies**, *Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport de 2011*, New York, Nations Unies, 2011.
- **Temin Miriam, Levine Ruth**, *Start with a Girl : A New Agenda for Global Health*, Washington, DC, Global Center for Development, 2009.
- **The Division for the Advancement of Women in collaboration with UNICEF**, *Elimination of all forms of discrimination and violence against the girl child*, Report of the Expert Group Meeting, New York, 2006.

Recommandations

Prendre en compte les filles et les adolescentes pour une politique de développement juste et efficace.

1. RENDRE LES FILLES VISIBLES DANS LES STATISTIQUES.
2. MIEUX COMPRENDRE LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES.
3. METTRE EN PLACE UNE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE.
4. AUGMENTER LES FINANCEMENTS POUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.
5. LUTTER CONTRE LE MARIAGE DES MINEURES ET AUTRES VIOLENCES.
6. PROMOUVOIR LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES FILLES.
7. MIEUX INTÉGRER LES FILLES DANS LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE VIH / SIDA.
8. DONNER AUX FILLES UN ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.
9. FAVORISER L'ACCÈS DES FILLES À UN STATUT OFFICIELLEMENT RECONNU (ACTES DE NAISSANCE ET CARTES D'IDENTITÉ).
10. RENFORCER LE POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FILLES.
11. PERMETTRE AUX FILLES D'ÊTRE ACTRICES DE LEUR PROPRE VIE ET DE PRENDRE ELLES-MÊMES LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT.
12. IMPLIQUER L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ DANS CE PROCESSUS DE CHANGEMENT SOCIAL.

EQUI
POP.
ORG

Crédits photographiques : Félix Vigné / imagéo / 2010
Design graphique : Jean-Luc Gehres / www.welcomedesign.fr



**EQUILIBRES &
POPULATIONS**

www.equipop.org
75, rue des Saints-Pères
75006 Paris

info@equipop.org
Tél : +33 (0)1 53 63 80 40
Fax : +33 (0)1 53 63 80 50